

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA CONCOURS AVRIL 2017

Contexte

Les présentes lignes directrices pour le dépôt des candidatures de chaires de recherche du Canada ne s'appliquent qu'au concours d'avril 2017. **Nous sommes conscients qu'elles vous sont transmises tardivement et nous nous en excusons.** En effet, plusieurs éléments d'information nécessaires à l'émission de ces lignes directrices n'ont été disponibles que récemment.

Plusieurs raisons convergent pour nous inciter à améliorer nos processus de mise en candidature pour le programme des chaires de recherche du Canada (CRC). En voici les principales :

- **les CRC constituent un moyen privilégié de développement institutionnel;**
- **notre Université poursuit des objectifs de diversité et d'équité qu'elle a souvent peine à remplir;**
- **notre 'quota' d'attribution de chaires ainsi que le taux de succès de nos candidatures pourraient être fragilisés au cours des prochaines années;**
- **le Secrétariat responsable des CRC est en train de procéder à des changements au programme qui requièrent une adaptation rapide des établissements.**

Choix des candidatures

Ce choix sera fait par un collège d'évaluateurs et par la vice-rectrice à la recherche, en concertation avec les unités, en fonction de l'ensemble des critères suivants :

- l'excellence en recherche (condition *sine qua non*, mais pas suffisante en soi);
- au vu du bassin de candidats potentiels, la contribution à l'atteinte des cibles en matière de diversité et d'équité;
- la pertinence scientifique de la thématique et l'impact structurant de la CRC .

Renouvellement de CRC

Renouvellement d'une CRC 2

Le renouvellement de chaires CRC 2 est a priori admissible si les critères initiaux d'octroi sont toujours satisfait.

Premier renouvellement d'une CRC 1

Un premier renouvellement de CRC 1 peut être considéré si et seulement si :

- la programmation scientifique l'exige;
- l'on prévoit une croissance de l'impact structurant des activités associées à la chaire, à la fois pour l'unité académique et pour les unités partenaires;
- la chaire correspond toujours aux orientations établies par l'unité et par l'institution.

Une démonstration du respect de ces conditions devra être fournie par l'unité et sera ensuite évaluée par la vice-rectrice.

Deuxième renouvellement d'une CRC1

Étant donné le contexte évoqué plus tôt et la volonté de l'institution d'atteindre ses cibles en termes d'équité et de diversité, le vice-rectorat à la recherche a pris la décision de ne plus permettre un deuxième renouvellement de CRC 1. Une exception pourrait cependant être faite si ce deuxième renouvellement permet à l'UdeM de répondre à ses objectifs de diversité et d'équité.

Nouveaux projets de chaire

Les facultés pourront déposer des candidatures de haut calibre afin de pourvoir des CRC 1 et des CRC 2 dans les trois secteurs de recherche (voir tableau ci-dessous). Ces candidatures seront dans un premier temps évaluées par un comité d'évaluateurs, membres du collège d'évaluateurs décrit ci-dessous, afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères d'excellence (ex. qualité des publications, niveau de subventions, visibilité et rayonnement potentiel (CRC 2) ou avéré (CRC 1) pour être compétitif au niveau du concours national.

Collège d'évaluateurs

Le collège d'évaluateurs est composé comme suit :

- la vice-rectrice à la recherche;
- entre 6 et 9 chercheurs de l'UdeM, titulaires ou anciens titulaires de CRC (minimalemen 2 dans chacun des trois grands secteurs de recherche).

Les comités d'évaluation, composés d'une sélection d'évaluateurs choisis parmi le collège, seront formés et présidés par la vice-rectrice.

**LIGNES DIRECTRICES
CONCERNANT LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA
CONCOURS AVRIL 2017**

Évaluation interne

L'évaluation des candidatures se déroulera en deux étapes :

- **évaluation scientifique** : un comité d'évaluation propre à chaque secteur (sciences/santé/sciences sociales et humaines) sera convoqué pour évaluer la qualité scientifique des candidatures proposées;
- **évaluation institutionnelle** : suite à l'évaluation par les pairs, les candidatures ayant répondu aux critères d'excellence seront évaluées par la vice-rectrice à la recherche et son équipe en regard :
 - des objectifs institutionnels de diversité et d'équité (ou, le cas échéant, du sérieux des démarches entreprises en amont en vue de remplir ces objectifs);
 - des priorités institutionnelles en lien avec la thématique de recherche.

Avis de décision

La vice-rectrice communiquera aux facultés les décisions relatives aux candidats potentiels.

Nombre maximum de CRC disponibles pour le concours du 25 avril 2017 : 11*

Organismes	Niveau 1	Niveau 2
CRSH	1	2
CRSNG	1	0
IRSC	4	3

*Les chaires non attribuées lors de ce processus seront disponibles pour le concours d'octobre 2017.

Échéancier

- **14 mars 2017** : les dossiers de candidatures doivent être envoyés à Donald Tremblay du BRDV à donald.tremblay@umontreal.ca
 - Le dossier doit comprendre un CV à jour.
 - Les facultés ayant déjà fait parvenir des CV peuvent en faire une mise à jour.
 - Une lettre de la faculté démontrant l'effet structurant de la thématique de la chaire et du candidat pressenti.
- **Semaine du 20 mars** : rencontres des comités d'évaluation
- **24 mars** : information sur les candidatures retenues auprès des facultés concernées
- **Montage des dossiers des candidats retenus en collaboration avec l'unité, le BRDV et le vice-rectorat à la recherche**
- **25 avril 2017** : échéance pour le dépôt des dossiers au Secrétariat des chaires